

Sujet : [ce.lycees] [Liste Lycee] Parcoursup : ouverture de la phase complémentaire et nouveaux délais de réponses des candidats à partir du 26 juin

De : Ministère de l'éducation nationale <information@education.gouv.fr>

Date : 22/06/2018 19:11

Copie à : Liste recteurs France <liste.recteur@ldif.education.gouv.fr>, "liste.dircab.recteurs@ldif.education.gouv.fr" <liste.dircab.recteurs@ldif.education.gouv.fr>, "liste.sg@ldif.education.gouv.fr" <liste.sg@ldif.education.gouv.fr>, "liste.csaio@ldif.education.gouv.fr" <liste.csaio@ldif.education.gouv.fr>, "liste.dasen@ldif.education.gouv.fr" <liste.dasen@ldif.education.gouv.fr>, "liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr" <liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr>

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement,

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur a débuté le 22 mai et va se dérouler jusqu'au 5 septembre. A ce jour, 637 580 candidats, soit 80 % des 812 052 candidats au total, ont déjà reçu une première proposition d'admission.

Après la suspension de Parcoursup pendant les épreuves écrites du baccalauréat, les admissions de la phase principale vont reprendre à compter du 26 juin au matin. Ce même jour, la phase complémentaire débutera.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations liées aux prochaines étapes de Parcoursup que vous pourrez diffuser aux élèves de terminale et à vos équipes qui peuvent encore les accompagner.

Ouverture de la phase complémentaire à partir du 26 juin à 14 heures

La phase complémentaire permet à tous les élèves de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations où il y a des places disponibles sur Parcoursup, du 26 juin au 20 septembre. Elle concerne principalement les élèves qui n'auront pas encore reçu de proposition d'admission au 26 juin, c'est à dire, qui sont en attente ou ont été refusés sur tous leurs vœux.

Vous trouverez **en pièce jointe un document « Mode d'emploi » qui précise toutes les modalités de participation à la phase complémentaire**. Il est mis à disposition des candidats sur le site Parcoursup.fr via une nouvelle rubrique « Phase complémentaire ». Nous vous remercions de relayer également l'information à vos élèves, à leurs familles et à vos équipes.

Par ailleurs, un mailing de Parcoursup est envoyé ce vendredi, après les épreuves écrites du baccalauréat aux candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission depuis l'ouverture de la phase principale (en attente ou refusés sur tous leurs vœux) pour les informer de l'ouverture de la phase complémentaire.

à Consulter la nouvelle rubrique « Phase complémentaire » sur le site Parcoursup

Des nouveaux délais de réponse aux propositions d'admission à compter du 26 juin

Nous vous invitons à rappeler aux élèves que les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que le processus d'admission avance, afin que chacun trouve sa place rapidement. Les délais de réponse sont les mêmes pour les deux phases (principale et complémentaire). Pour rappel, les dates limites de réponse sont affichées en face de chaque proposition reçue.

- Proposition reçue entre le **26 et le 29 juin inclus** : date limite de réponse **1^{er} juillet (23h59)**
- Proposition reçue entre le **30 juin et le 1^{er} septembre inclus** : délai de **3 jours (J + 2)** pour répondre
- Proposition reçue le **2 septembre** : délai de **2 jours (J + 1)** pour répondre

- Proposition reçue entre le 3 et le 21 septembre inclus : réponse le jour même

Le calendrier des délais de réponse est téléchargeable sur le site Parcoursup : https://www.parcoursup.fr/pdf/Calendrier_Parcoursup.pdf

Inscription administrative des élèves dans une formation hors Parcoursup

Les élèves qui ont été admis dans une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup et qui souhaitent s'y inscrire doivent respecter la procédure suivante :

- **pour les candidats déjà inscrits sur Parcoursup** : une attestation de désinscription doit être téléchargée sur Parcoursup puis complétée. Cette attestation garantit que le candidat n'a plus de vœux en cours sur Parcoursup. Elle est délivrée par la plateforme Parcoursup et est indispensable (elle sera demandée au candidat par la formation hors Parcoursup pour valider son inscription administrative) pour garantir que le candidat n'a plus de vœux en cours sur Parcoursup. Elle est téléchargeable directement dans le dossier du candidat, rubrique « Admission ».
- **pour les candidats qui ne sont pas inscrits sur Parcoursup** : une attestation de non-inscription doit être téléchargée sur Parcoursup puis complétée. Ce document atteste que le candidat n'a pas participé à la procédure Parcoursup pour l'année 2017-2018 et qu'il n'a donc pas de vœux en cours. Elle est indispensable et sera demandée au candidat par la formation hors Parcoursup pour valider son inscription administrative. Cette attestation sera disponible dans la FAQ sur Parcoursup et téléchargeable à partir de ce lien

Un mailing de Parcoursup sera envoyé fin de semaine prochaine aux candidats qui ont reçu au moins une proposition d'admission pour rappeler cette procédure.

Demande de bourse et de logement via le CROUS

Les élèves ont toujours la possibilité de faire une demande de bourse et/ou de logement en créant leur dossier social étudiant (DSE) directement ici : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Pour le logement, la date limite de dépôt et de modification des demandes était fixée au 17 juin pour permettre l'attribution des premiers logements aux futurs étudiants.

Toutefois, les élèves qui acceptent une proposition d'admission après cette date pourront à compter du 3 juillet faire une demande de logement auprès des CROUS qui y portera la meilleure attention et traiteront les dossiers reçus avec réactivité : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

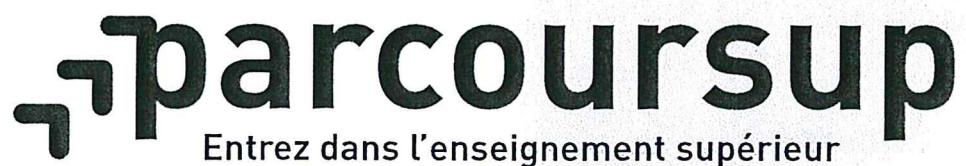
Très cordialement,

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
---	---	--

— Pièces jointes :

Mode d'emploi - Phase Complémentaire.pdf

699 Ko



LA PHASE COMPLÉMENTAIRE: MODE D'EMPLOI

26 juin - 21 septembre



Du 26 juin au 21 septembre, la phase complémentaire permet aux candidats de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles.

La phase complémentaire sera ouverte à partir de 14 h le mardi 26 juin, puis les places disponibles seront mises à jour tous les matins à partir du 27 juin.

Cette nouvelle phase vient compléter la phase principale de Parcoursup, un candidat peut donc participer aux deux phases à la fois.

Qui est concerné ?

Tous les candidats qui le souhaitent peuvent participer en phase complémentaire. Elle s'adresse principalement à :

- ⦿ ceux qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission ;
- ⦿ ceux qui n'ont pas confirmé de vœux au 31 mars ;
- ⦿ ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup. Ces candidats doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup **jusqu'au 21 juillet inclus.**

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale et qui souhaitent faire de nouveaux vœux dans des formations où des places sont disponibles, peuvent également participer à la phase complémentaire.

Cette phase est ouverte aux candidats des lycées français à l'étranger préparant ou ayant obtenu un baccalauréat français (réseau AEFE) et aux candidats étrangers disposant d'un visa.

Comment formuler ses vœux ?

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux sur Parcoursup pour des formations qui ont des places disponibles.

Pour formuler des vœux dans des formations avec des places disponibles, les candidats se connectent à leur dossier et cliquent sur l'onglet « **Vœux** » puis « **Vœux en phase complémentaire** ».

Ils consultent les formations disponibles en utilisant le moteur de recherche : une formation apparaît uniquement lorsqu'elle a des places disponibles. Des places peuvent se libérer au fur et à mesure, il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche de formation.

Le moteur de recherche est également accessible hors connexion sur la page « **Découvrez le contenu des formations** ».

Pour les candidats qui s'inscrivent pour la première fois sur Parcoursup, des informations seront à renseigner pour compléter leur dossier.



Conseils **Consulter les attendus et les caractéristiques des formations** sur Parcoursup pour connaître les débouchés professionnels possibles. Tous les renseignements sur les caractéristiques des formations (sélectives, non-sélectives) sont également disponibles sur leurs sites internet.

Élargir la zone géographique des vœux : un candidat ne peut pas formuler un vœu en phase complémentaire pour une formation dans un établissement déjà demandé en phase principale, mais il peut demander une formation similaire dans un autre établissement, ou une autre académie.

À savoir Avant d'ajouter une formation à sa liste de vœux, le candidat doit saisir son projet de formation motivé.

Les réponses des formations

Les candidats pourront suivre l'évolution de leurs vœux depuis l'onglet « **admission** » de leur dossier Parcoursup.

Pour la phase complémentaire, les candidats pourront recevoir **trois types de réponse** :

- **Formations sélectives** (BTS, DUT, CPGE, école) : « **oui** » (proposition d'admission) ou « **non** »
- **Formations non-sélectives** (licence, PACES) : « **oui** » ou « **oui-si** » (proposition d'admission)

Les formations ont jusqu'à 8 jours pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire. Pour les formations sélectives, ce délai peut être prolongé pendant leur pause estivale.

La date limite de réponse des formations sera affichée en face de chaque vœu formulé par un candidat.

Comment seront alertés les candidats des réponses des formations ?

Les propositions d'admission seront transmises aux candidats dans leur dossier Parcoursup. Comme pour la phase principale, ils seront informés de leur situation sur leur messagerie personnelle, l'application Parcoursup et leur messagerie intégrée à Parcoursup.



Conseil Les candidats peuvent utiliser la **boîte contact** de leur dossier Parcoursup pour toute question ou information. Ils peuvent également appeler le numéro vert, qui reste ouvert tout l'été du lundi au vendredi de 10h à 16h, au **0 800 400 070**.

Les délais de réponse des candidats

La date limite de réponse est toujours affichée en face de chaque proposition d'admission. Les délais de réponse sont les mêmes délais que pour la phase principale, le calendrier est en page 4 de ce document.

Pour que chacun trouve sa place rapidement, les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que le processus d'admission avance.

À savoir

- ➊ Il est important de répondre à toutes les propositions d'admission en les acceptant ou en les refusant et en respectant pour chacune la date limite indiquée face à la proposition ;
- ➋ Comme en phase principale, si un candidat reçoit plusieurs propositions d'admission, il ne peut en accepter qu'une seule. S'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit choisir celle qu'il préfère ;
- ➌ Les candidats doivent bien valider leur choix avant de quitter leur session (sur ordinateur ou sur l'application Parcoursup).

Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente.

Il prend ensuite connaissance des modalités d'inscription administrative dans la formation pour la rentrée 2018 sur Parcoursup ou sur le site de l'établissement.

LE CALENDRIER DES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION

Chaque proposition a une date limite de réponse : vous devez respecter cette date.

Respectez bien le délai prévu pour répondre aux propositions d'admission qui vous sont faites.
La date limite pour accepter une proposition d'admission sera affichée en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup.

MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse	Proposition reçue le	Date limite de réponse
1 mai	22 mai	22 juin	BAC	1 juil	3 juil	1 août	3 août	1 sept	3 sept
2 mai	23 mai	23 juin		2 juil	4 juil	2 août	4 août	2 sept	3 sept
3 mai	24 mai	24 juin		3 juil	5 juil	3 août	5 août	3 sept	3 sept
4 mai	25 mai	25 juin		4 juil	6 juil	4 août	6 août	4 sept	4 sept
5 mai	26 mai	26 juin		5 juil	7 juil	5 août	7 août	5 sept	5 sept
6 mai	27 mai	27 juin		6 juil	8 juil	6 août	8 août	6 sept	6 sept
7 mai	28 mai	28 juin		7 juil	9 juil	7 août	9 août	7 sept	7 sept
8 mai	29 mai	29 juin		8 juil	10 juil	8 août	10 août	8 sept	8 sept
9 mai	30 mai	30 juin		9 juil	11 juil	9 août	11 août	9 sept	9 sept
10 mai	31 mai	1 juil		10 juil	12 juil	10 août	12 août	10 sept	
11 mai				11 juil	13 juil	11 août	13 août	11 sept	
12 mai				12 juil	14 juil	12 août	14 août	12 sept	
13 mai				13 juil	15 juil	13 août	15 août	13 sept	
14 mai				14 juil	16 juil	14 août	16 août	14 sept	
15 mai				15 juil	17 juil	15 août	17 août	15 sept	
16 mai				16 juil	18 juil	16 août	18 août	16 sept	
17 mai				17 juil	19 juil	17 août	19 août	17 sept	
18 mai				18 juil	20 juil	18 août	20 août	18 sept	
19 mai				19 juil	21 juil	19 août	21 août	19 sept	
20 mai				20 juil	22 juil	20 août	22 août	20 sept	
21 mai				21 juil	23 juil	21 août	23 août	21 sept	
22 mai	22 mai	22 juin		22 juil	24 juil	22 août	24 août		
23 mai	23 mai	23 juin		23 juil	25 juil	23 août	25 août		
24 mai	24 mai	24 juin		24 juil	26 juil	24 août	26 août		
25 mai	25 mai	25 juin		25 juil	27 juil	25 août	27 août		
26 mai	26 mai	26 juin	1 juil	26 juil	28 juil	26 août	28 août		
27 mai	27 mai	27 juin	1 juil	27 juil	29 juil	27 août	29 août		
28 mai	28 mai	28 juin	1 juil	28 juil	30 juil	28 août	30 août		
29 mai	29 mai	29 juin	1 juil	29 juil	31 juil	29 août	31 août		
30 mai	30 mai	30 juin	2 juil	30 juil	1 août	30 août	1 sept		
31 mai	31 mai			31 juil	2 août	31 août	2 sept		

Pendant les épreuves du bac, vous ne recevez aucune proposition d'admission. Quand le délai de réponse arrive à son terme pendant cette période (pour les propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves. Si la période de délai de réponse est dépassée, votre vœu sera considéré comme «abandonné», soyez donc attentifs aux alertes et aux mails que vous allez recevoir.

7 jours (J+6) jusqu'au 1er juillet inclus 3 jours (J+2) 2 jours (J+1) Le jour même

←→ Du 26 juin au 21 septembre : phase complémentaire permettant de faire 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places libres

 Signature-MAIL

Objet : Tchat Onisep spécial Parcoursup le 27 juin

Bonjour à toutes et à tous,

Le prochain tchat Onisep, le 27 juin de 14 h à 15 h 30, portera sur la phase complémentaire de Parcoursup.

Veuillez trouver, en PJ, le communiqué de presse de cet évènement.

En vous remerciant par avance de bien vouloir relayer l'info sur vos canaux habituels.

Agnès LOUSTAU

Communication, salons / Adjointe à la directrice du département & chargée des relations presse

— Pièces jointes :

CP-Onisep-Tchat-Parcoursup.pdf

1,1 Mo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Communiqué de presse

Lognes, le 22 juin 2018

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Tchat

Tchat Onisep "spécial Parcoursup"

L'Onisep propose un tchat consacré à "Parcoursup" le mercredi 27 juin, de 14 h à 15 h 30, alors que s'ouvre la phase complémentaire.

Je n'ai reçu que des propositions en attente. Je dois attendre qu'une place se libère, c'est bien ça ? J'ai combien de temps pour accepter une proposition d'admission ou y renoncer ? Pendant la phase complémentaire, il faut que je me connecte tous les jours à Parcoursup... ?

Les internautes peuvent d'ores et déjà poser leurs questions sur le site Internet de l'Onisep. Des conseillères du centre d'information et d'orientation (CIO) Mediacom à Paris y répondront, en direct, le **mercredi 27 juin, de 14 h à 15 h 30**, sur onisep.fr ou sur la page Facebook de l'Onisep.

Contact presse : Agnès Loustau
Tél. : 01 64 80 36 15 Mél : aloustau@onisep.fr



LE SERVICE "MON ORIENTATION EN LIGNE", À L'ÉCOUTE DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

www.monorientationenligne.fr

Le service de l'Onisep "Mon orientation en ligne" apporte un appui à l'information sur la procédure Parcoursup en répondant aux questions des familles qui composent le numéro vert 0 800 400 070. Les usagers de ce numéro peuvent poser leurs questions sur Parcoursup et sur l'orientation post-bac aux conseillers de "Mon orientation en ligne" ou s'entretenir avec des conseillers des services d'information et d'orientation du rectorat de leur académie pour les questions relatives à la procédure et/ou à leur dossier. Ce service est ouvert du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h.

Le service "Mon orientation en ligne", accessible via un site Internet ou une application mobile, donne gratuitement des informations personnalisées aux jeunes et à leurs parents sur l'orientation, les formations et les métiers. Les conseillers sont joignables par tchat, mél ou téléphone, du lundi au vendredi (de 10 h à 20 h en France métropolitaine, de 8 h à 15 h en Martinique et en Guadeloupe, de 9 h à 16 h en Guyane).

Le service « Mon orientation en ligne » contribue également à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'information sur le droit au retour en formation avec la gestion des rappels issus de la plateforme revenirsteformer.gouv.fr et du numéro vert 0 800 1225 00 et avec le dispositif d'échanges par tchat intégré dans le site et l'application mobile masecondechance.onisep.fr